



Toulouse et Élancourt, le 30 janvier 2025

TWEETS

N°44

PROTON : AVANCEMENT

La première réunion d'information (R1) en vue de la consultation du CSE-C au sujet du plan Proton a eu lieu lundi 20 janvier. La consultation porte sur :

1. La réorganisation qui sera mise en place le 1^{er} juillet 2025
2. L'adaptation des effectifs, i.e. les suppressions de postes.

Le CSE-C élaborera son avis à l'aide de 2 expertises :

1. Expertise économique et sociale
2. Expertise sur les impacts sur la santé et les conditions de travail

Calendrier :

- 21 février Rapport expertise économique et sociale
- 28 février Fin des négociations RCC / AC (voir encadré ci-contre)
- 12 mai Rapport expertise santé et conditions de travail
- 15 mai Avis du Comité Européen (ECADS)
- 19 mai Avis du CSE-C

Lors de cette réunion du CSE-C du 20 janvier, le détail des suppressions d'emplois par organisation (sigle à 3 lettres), par métier et par établissement a été donné ainsi que le détail de la réorganisation jusqu'au niveau le plus bas.



NÉGOCIATIONS RCC ET AC

La première séance de négociation au sujet du projet d'accord sur une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) a eu lieu mercredi 22 janvier. **Rappelons qu'une RCC repose exclusivement sur le volontariat.** S'il y a des suppressions d'emplois dans votre entité, correspondant à votre métier, et que **vous ne souhaitez pas partir, soit vous resterez sur votre poste car d'autres partiront, soit vous serez reclassés sur un poste de classification au moins égale à votre classification actuelle.**

La démarche proposée par la Direction pour encourager les départs volontaires inclut 3 « parcours » :

- La mobilité interne (à l'intérieur du groupe Airbus) ou externe (hors du groupe Airbus)
- L'entrepreneuriat (aide à la création, à la reprise ou au développement d'entreprise, profession libérale ou auto-entrepreneur)
- La fin de carrière en départ volontaire à la retraite

Les premières propositions de la Direction sont nettement en deçà des demandes de la CFDT en matière de mesures incitatives et d'accompagnement des départs volontaires. Suite ce jour, jeudi 30 janvier.

Ce même 30 janvier a lieu la première réunion de négociation sur un projet d'Accord de Compétitivité (AC), **lequel doit permettre de réduire le nombre de suppressions d'emplois.**

Rappelons les principes suivants :

- Il ne s'agit pas d'un Accord de Performance Collective, **il ne pourra pas être question de toucher aux éléments essentiels du contrat de travail (salaire, classification, temps de travail, lieu de travail)**
- Il n'est pas question non plus de déroger aux accords de groupe ; par exemple, nous garderons de la participation et de l'intéressement, dans la limite du résultat du groupe (qui sera réduit par les pertes de la partie spatiale, mais qui reste positif grâce aux activités avions).

CE QUI CHANGE SUR VOTRE FEUILLE DE PAYE EN JANVIER

- Le point d'ancienneté est passé de 7,50 à 7,60 €, soit une modeste augmentation de 1,3 %.
 - Pour un mensuel ayant 20 ans d'ancienneté ou plus, la prime d'ancienneté augmente de 5,73 € soit 435,48 €
 - Pour un cadre ayant 20 ans d'ancienneté ou plus, la prime d'ancienneté augmente de 2,84 € soit 215,84 €
- Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale augmente de 1,6% à 3 925 €. Ceci entraîne de légères variations (< 1 €) (en plus ou en moins) notamment sur la cotisation facultative IPECA famille, ou sur le versement du PERO (pour ceux dont le salaire dépasse le PMSS).
- En contrepartie des mesures sur la mobilité domicile travail (FMD, LLD, abonnements transports remboursés à 80%), l'indemnité de transport (3,51 € à Toulouse) disparaît.

MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL

Voir [notre tract dédié](#) à la mise en place du Forfait Mobilité Durable.

ESOP

Le conseil d'administration du groupe Airbus décidera le 19 février prochain d'une éventuelle opération ESOP 2025. Rappelons que cette opération qui a eu lieu très régulièrement ces dernières années permet aux salariés d'acquérir des actions Airbus à prix préférentiel. La CFDT a signé un avenant à l'accord PEG (Plan Epargne Groupe) qui rend possible une telle opération en 2025. Nous n'avons pas le droit de vous donner plus de détails avant le 19 février.

AIRBUS BELUGA TRANSPORT

Les Belugas sont utilisés depuis longtemps pour transporter des tronçons d'avions entre les divers établissements d'Airbus, par exemple entre Montoir de Bretagne et Toulouse.

Ils sont opérés par la division Airbus Transport International (ATI), dont les salariés sont rattachés à l'établissement de Blagnac (Airbus SAS). Il y a moins de 18 mois, la Direction d'Airbus créait une filiale spécifique, nommée Airbus Beluga Transport (AiBT), pour s'ouvrir sur une clientèle externe, dont Airbus DS pour transporter des satellites, et Airbus Hélicoptères pour transporter des hélicoptères. A ce jour il y a dans cette filiale 75 salariés dont une petite moitié ont quitté Airbus SAS pour rejoindre cette filiale.

Or lundi 20 janvier, l'annonce a été faite au CSE d'AiBT de la **cessation totale et immédiate des activités** de la société. Certaines activités (dont peut-être le transport de satellite) seront reprises par la division ATI. Airbus n'a pas donné à ce jour l'assurance de reclasser la totalité des salariés. La CFDT, qui est n°1 chez AiBT, a porté cette revendication auprès de la Direction du Groupe .

De nouvelles règles viennent restreindre la communication syndicale sur l'intranet Airbus.

Pour accéder aux nouveaux tracts CFDT sur intranet vous devez au préalable rejoindre ce Google groupe:

[DL-info-CFDT-ADS](#)

(A faire seulement une fois pour toutes. C'est confidentiel et sans engagement)

Alternativement, vous pouvez aussi utiliser notre application pour smartphone

NOUS SUIVRE
SUR SMARTPHONE



UNE QUESTION ? ÉCRIVEZ-NOUS ! Mail : CFDT_ADS@airbus.com